

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Les correspondances étrangères qui prétendent que des dissentiments se seraient élevés dans ces derniers temps entre le gouvernement français et celui du saint-siège, sont tout-à-fait mal renseignées.

Nous sommes en mesure d'assurer, au contraire, dit la France, que les rapports des deux gouvernements n'ont jamais été meilleurs et plus étroits.

Il est difficile de s'expliquer pourquoi certains journaux s'obstinent à soutenir que le gouvernement espagnol organise une légion destinée à aller renforcer les troupes pontificales.

Le cabinet de la reine Isabelle sait que la sécurité du saint-père est suffisamment garantie par la présence du drapeau français sur le territoire pontifical, et que son concours effectif n'est nullement nécessaire. Il marche d'ailleurs d'accord avec le gouvernement français, et lui attribuer une préoccupation quelconque en ce qui touche la question romaine, c'est méconnaître non-seulement la vérité des faits, mais encore le caractère des hommes d'Etat placés à la tête du gouvernement espagnol.

On a fait quelque bruit dans les correspondances étrangères de l'arrivée en France d'un groupe de soldats hanovriens qu'on a qualifiés de Légion hanovrienne.

Voici ce que des informations puisées à bonne source nous apprennent à ce sujet :  
Un certain nombre de militaires hanovriens

s'étaient réfugiés dans les Pays-Bas. Leur séjour sur ce territoire ayant provoqué quelques réclamations, ils partirent pour la Suisse, où ils ont vécu pendant plus d'une année sans éveiller aucune susceptibilité, lorsque tout-à-coup des influences étrangères se sont manifestées et ont déterminé le conseil fédéral à éloigner ces troupes internées dans diverses localités de la Suisse.

C'est dans ces circonstances qu'elles sont arrivées à Strasbourg, d'où elles ont été dispersées sur divers points du territoire français. Les officiers ont été dirigés sur Bourges, et les soldats répartis dans plusieurs villages de la Champagne.

Il n'y a rien autre chose, et on ne s'explique pas les réflexions malveillantes que cette mesure si naturelle et si légitime a inspirées à certains organes de la presse étrangère.

La Correspondance du Nord-Est emprunte le passage suivant à une lettre de Belgrade, publiée par la Gazette, de Moscou :

« Tout est à la guerre chez nous. Ces jours-ci, le gouvernement a reçu de Hambourg quelques milliers de fusils à aiguille. L'année dernière, le ministre Christitch en avait déjà acheté une quantité considérable.

» L'équipement de la première classe de la landwehr s'achève rapidement : soixante mille soldats vont être mis sur le pied de guerre. Le peuple parle avec un grand enthousiasme de ces armements, et un certain nombre de communes y ont contribué par des dons volontaires.

En ce qui concerne l'intervention diplomatique dans les affaires de la Serbie, les con-

suls de France, d'Angleterre et d'Autriche, après divers entretiens avec le ministre des affaires étrangères, ont reçu, dit-on, de nouvelles instructions d'une nature plus précise. On ajoute même que le consul de Prusse va se joindre à eux. »

D'après une dépêche de Vienne, du 7 février, adressée à la Correspondance du Nord-Est, il serait bien constaté que les Russes interviennent dans la formation des bandes qui se préparent à envahir la Bulgarie.

La même dépêche annonce que le gouvernement serbe doit prendre livraison, à Vienne, de 60,000 uniformes pour sa milice, qu'il met sur le pied de guerre.

Une dépêche de Bucharest, venant par l'intermédiaire du Journal de Saint-Petersbourg, dément la formation sur le territoire des Principautés-Unies de bandes menaçantes pour la Bulgarie. Les provocateurs, au dire de ce télégramme, ne seraient pas les ennemis de la Turquie, mais les Turcs eux-mêmes, qui en rôleraient en secret des Polonais.

Le général Langiewicz vient d'adresser au journal la Turquie une lettre qui se termine par ces mots :

« En face de la crise qui s'approche, je ne connais pour moi, comme pour tous les Polonais, qu'une chose à faire : être prêt à agir au moment où la Turquie serait attaquée par ses ennemis qui sont aussi ceux de la Pologne et de la civilisation. »

Un grave conflit a eu lieu le 7 février, à

Cork, entre la police et la population, à propos de l'arrestation de fenians.

Il paraît que la population, exaspérée, avait pris la défense des prisonniers. La police a chargé à la baïonnette. Le sang a coulé.

Il est question, au Mexique, d'une nouvelle insurrection qui aurait éclaté dans la Sonora contre Juarez.

## L'ÉLECTION DU NORD.

On écrit de Paris, le 5 février, au Journal de Maine-et-Loire :

La lutte électorale du Nord, à laquelle les journaux coalisés des diverses oppositions ont donné tous les caractères d'un véritable événement politique, s'est terminée par le triomphe du candidat du gouvernement.

M. des Rotours a obtenu 21,291 voix.

Son concurrent, M. Géry-Légrand, en a réuni 8,363.

C'est pour M. des Rotours une majorité de 15,000 voix !

On sait que l'opposition ne manque jamais de chercher, dans des calculs de fantaisie, une atténuation à ses défaites.

Nous sommes curieux de voir à quelle fantasmagorie de chiffres elle aura recours, cette fois, pour pallier la gravité de son échec.

En attendant, rapprochons nous-mêmes les résultats de cette dernière élection de ceux qui ont été obtenus, en 1865, lors de l'élection de M. des Rotours père.

En 1865, le candidat du gouvernement était nommé par 17,907 voix.

Aujourd'hui ce nombre est monté à 21,291 !

## FEUILLETON.

5

## LA LETTRE DÉCHIRÉE,

Par M. PHILIBERT ANDEBRAND.

(Suite.)

III.

On n'a sans doute pas perdu tout-à-fait de vue un des personnages qui figurent au début de cette histoire. Il s'agit de l'inconnu qui, de même que Gontran, avait recueilli avec soin les fragments de la lettre déchirée. On se rappelle ce passant qui marchait en s'enveloppant d'une certaine allure de mystère. Pour tout le monde, cet homme aurait eu la physionomie d'un promeneur ordinaire ; pour le vicomte de Vormeuse, qui ne l'avait entrevu qu'à la dérobée, en passant, il avait l'air dégagé d'un soupireur qui cherche aventure. L'œil plus sagace de l'observateur ne s'y fût pas pris à deux fois pour décider que le quidam était tout autre chose.

Si, par un léger effort de la pensée, on veut bien se transporter à la fin de novembre de l'année 1852, on verra que Paris vivait alors au milieu de précé-

cupations de toute espèce. Il souffrait en ce moment sur le monde comme une monomanie d'insoumission. A la suite de la révolution de Juillet, qui datait de la veille, on jouait à la conspiration dans les collèges, comme en d'autres temps on y joue aux barres et au cheval fondu. En traversant les rues, on entendait les passants parler tout haut de complots à machiner, en termes aussi ouverts que le font les personnages d'une tragédie de Voltaire. C'était à qui aurait la fièvre, aussi bien en haut qu'en bas de l'échelle sociale. Il n'y avait pas qu'un parti qui se mêlât de ces sourdes agitations. Plusieurs drapeaux proscrits se levaient tour-à-tour pour être souvent renversés dans des collisions sanglantes. Au commencement de l'été, en juin, après les funérailles du général Lamarque, l'émeute républicaine avait été vaincue à coups de canon, sous le porche du cloître Saint-Merri. A quelques jours de cette bataille, en Vendée, les royalistes avaient été réduits, après une inutile défense au château de la Pénis-sière.

— Ce sera bientôt à recommencer, disaient les partis.

En effet, l'édifice de la monarchie de Juillet ressemblait à ces châteaux de cartes qu'il faut recons-

truire sans relâche. Pendant les premières années de son existence, y a-t-il eu une semaine où elle n'ait en à se défendre les armes à la main ? Tantôt c'était dans les faubourgs de Paris, tantôt c'était à Lyon, à Grenoble ou à Marseille. Pour brocher sur le tout, elle comptait au nombre de ses adversaires la peste et l'utopie, c'est-à-dire les saint-simoniens, qui remplissaient la tête de la jeunesse de rêves séduisants, et le choléra, qui, après être sorti des boues du Gange, traversait la frontière et arrivait jusqu'à la capitale, en jonchant le pavé de cent mille morts pour le moins. Que d'autres sujets de troubles et de malaise ! Il y avait quelques jours, deux journalistes, de cocardes diverses, s'étant battus à l'épée, avaient donné le signal de trois cents duels, qui ne pouvaient que mettre les familles en deuil.

Que faire au milieu d'une telle confusion ? Comment s'y prendre pour imposer un point d'arrêt à tant de forces déchaînées ? En médecine, quand certaines plaies sont trop vives, on a recours à un moyen extrême : on brûle le membre atteint à l'aide d'un fer rouge, ou bien on l'enduit d'un poison corrosif qui emporte le mal. Un homme d'Etat de ce temps invoquait cette comparaison pour guérir le pays. Comme le marquis d'Argenson, lieutenant de

police sous Louis XV, il déplorait la nécessité où l'on était de se servir de l'espionnage comme d'une ressource, mais il insistait pour qu'on le lui laissât.

— Il n'y a que cet expédient ou la mort, disait-il.

Que les moralistes blâment ce système ou qu'ils l'excusent, cela ne fait rien à notre histoire ; mais il a bien fallu entrer dans quelques rapides détails pour faire comprendre ces temps si violemment battus par l'orage. L'intervention du personnage qui va maintenant entrer en scène n'aurait pu s'expliquer sans cette digression.

Ni plus ni moins que le vicomte de Vormeuse, l'homme dont on a déjà parlé avait recueilli dans sa main trois tronçons de la lettre lacérée. Rompu au métier de fureteur, il avait une tendance très-concevable à rencontrer dans tout épisode de la vie quelque découverte qui lui fit honneur auprès de ses chefs. Qui n'a pas vu au jardin des Tuileries cette admirable statue du Rémouleur, où l'on distingue surtout un homme aux écoutes ? Le promeneur de l'avenue Gabriel était constamment dans ce cas. Tout lui paraissait bon à écouter, à regarder et à suivre. Qu'un Juvénal s'indigne, qu'un autre Lagrange-Chancel fulmine à ce sujet un couplet d'am-

En 1865, le député de l'opposition réunissait 12,459 voix !

Aujourd'hui ce nombre est descendu à 8,563. Peut-il y avoir deux conclusions à l'exposé d'un pareil compte ?

Avec l'opposition il faut s'attendre à tout. Maintenant quelle est l'importance de cette élection ?

Quelle est la signification de ses résultats ? A ces deux questions nous ne ferons nous-même aucune réponse.

Nous laisserons ce soin à l'opposition, à elle seule.

Elle ne nous accusera pas, au moins, de dénaturer le caractère de cet « événement. » Nous citons :

« La France entière attend le dénouement de la lutte à laquelle vous allez prendre part. » (Circulaire Géry-Légrand).

« Qu'on ne l'oublie pas, c'est une lutte de principes... Le pays tout entier s'intéresse au vote que la 5<sup>e</sup> circonscription du Nord est appelée à formuler. » (Progrès du Nord.)

« Le Progrès a raison en caractérisant comme il le fait la candidature de M. Géry-Légrand. » (Avenir national).

« L'élection du Nord devient un événement. Nous l'élevons à la hauteur d'une grande question politique. » (Gazette de France).

« Le corps électoral lillois est aussi éclairé qu'indépendant, aussi ami de l'ordre que du progrès et de la liberté. » (Echo du Nord).

« Nous comptons sur les électeurs des campagnes. » (Courrier français).

« Il ne faut pas juger les cultivateurs du Nord à la mesure des pauvres métayers du Midi qui votent aveuglément pour le candidat de M. le préfet... Les cultivateurs du Nord sont les premiers agriculteurs de France. » (Progrès).

« Cette élection doit servir d'exemple ; c'est une affaire d'avant-garde ; par la brèche qu'elle ouvrira, toute la France passera dans quelques mois. » (Progrès).

« La France attend des électeurs du Nord un exemple que puissent suivre toutes les circonscriptions en 1868. » (Courrier français).

« Nommer le candidat officiel, c'est offrir un bill d'indemnité aux promoteurs de la loi militaire. » (Progrès).

« Que les électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription ne l'oublient pas ! ce que l'administration leur demande, ce qu'elle espère surtout obtenir de leur vote, c'est une adhésion complète à la nouvelle loi sur l'armée. » (Progrès).

« Electeurs, vous allez par votre vote, en face de la France attentive, sanctionner ou désavouer la politique du gouvernement. » (Echo du Nord).

« Votez pour M. des Rotours, vous tous qui approuvez la politique du gouvernement. » (La Liberté).

« En votant pour le candidat du gouvernement, vous approuvez tous les actes de la po-

litique gouvernementale. » (Circulaire Géry-Légrand).

Ces déclarations si nettes caractérisent parfaitement l'élection du Nord, et nous permettent de dire que ni les électeurs du Nord ni les électeurs des autres départements ne veulent des candidats décidés à battre en brèche le gouvernement de l'Empereur.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

Les trois amendements suivants au projet de loi sur la presse viennent d'être présentés.

Le premier, de MM. E. Picard, Jules Simon, Magnin, Glais-Bizoin, Pelletan, Carnot, Bethmont, Hénon, Havin, Dorian, Jules Favre, Garnier-Pagès, Guérout, le vicomte Lanjuinais, Girod-Pouzol, est ainsi conçu :

« Les affiches électorales sont désormais affranchies de tout droit de timbre. »

Le second, de MM. Picard, Jules Simon, Jules Favre, Havin, Guérout, Pelletan, Carnot, Magnin, Dorian, Hénon, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Bethmont, s'exprime ainsi :

« Art. 3. § 2. — Les droits de timbre établis par la loi seront appliqués uniformément à tous les journaux quotidiens, politiques ou non politiques. »

« Supprimer les quatre derniers paragraphes. »

Voici, enfin, la rédaction du troisième, présenté par MM. Jules Favre, Picard, Guérout, Carnot, Havin, Pelletan, Jules Simon, Glais-Bizoin, Garnier-Pagès, Magnin, Dorian, Hénon, Bethmont :

« Art. 3. § 1<sup>er</sup>. — Le droit de timbre fixé par l'article 6 du décret du 17 février 1852, est réduit à trois centimes dans le département de la Seine et à un centime partout ailleurs. »

— La question de l'application des locomotives à vapeur aux transports sur les routes ordinaires semble bien près d'être définitivement résolue :

« On voit tous les jours, dit le *Courrier de l'Eure*, fonctionner, dans les importantes papeteries de M. Firmin Didot, un train pour le transport des marchandises, entre l'usine de Sorel (Eure) et la gare de Bueil ; ce train est composé de la locomotive et de deux ou trois wagons pouvant porter de 20 à 25,000 kil. Loin de détériorer les routes, comme on aurait pu le craindre, les roues, larges d'environ 40 centimètres, font l'effet de rouleaux compresseurs. »

« Un de ces trains traversa le village de Garrenne, le jour du marché, au milieu d'une grande affluence de chevaux et de voitures, sans avoir causé le plus léger accident. »

« La vitesse de la marche est de cinq à six kilomètres par heure, et la locomotive franchit facilement toutes les rampes, de même

que des freins lui permettent de descendre les pentes les plus rapides. »

— On écrit de Naples :

Le 22 janvier, vers huit heures du matin, les bandes réunies des trop fameux Pace, Fuoco, Guerra et Colamatteo, comprenant en tout trente-cinq à quarante brigands, dont quelques-uns portaient l'uniforme des bersagliers italiens, entrèrent dans le pays de Conca, province de la Terre de Labour, dont la population s'élève à trois mille habitants à peu près.

Ils s'introduisirent dans une habitation distante des autres de quelques centaines de pas ; ils s'emparèrent de la personne du célèbre patriote Ignazio Galdieri, qui s'y trouvait, et l'emmenèrent dans les montagnes voisines.

Le frère du prisonnier, capitaine de la garde nationale de Conca, réunit aussitôt toutes les forces disponibles et se mit à la poursuite des bandits, qu'il parvint à atteindre à Paterno, commune située à quelque distance. Un combat des plus vifs s'engagea aussitôt. Un détachement de soldats en stationnement à Mignano, et qui était en train de manœuvrer sur le pont delle Rare, entendant la fusillade, accourut au pas de charge sur le lieu de l'action et vint prêter un secours très-utile aux gardes nationaux.

Les bandits furent bientôt obligés de battre en retraite ; mais, avant de le faire, ils tuèrent à coups de poignard l'infortuné Ignazio Galdieri, puis ils abandonnèrent le champ de bataille en laissant le cadavre d'un des leurs et celui de leur victime.

Plusieurs d'entre les malfaiteurs ont dû être blessés, si l'on en croit les traces sanglantes que l'on a constatées dans les défilés par lesquels ils se sont enfuis, et qui conduisent droit aux montagnes de Presenzano et de Torino.

On avertit, à onze heures, par le télégraphe, le commandant du poste de Venafro, d'avoir à arrêter les brigands dans leur fuite ; mais il paraît que l'employé du télégraphe à Venafro n'était pas à son poste, car on ne reçut ni réponse, ni nouvelle d'une rencontre sur ce point entre les troupes et les bandits ; ceux-ci ont donc pu trouver un asile sûr dans les montagnes de Presenzano et de Torino, où, dit-on, ils ont passé la nuit dans les cabanes des charbonniers, qui ne sont pas les derniers à leur offrir un refuge, des vivres et les indications dont ils ont besoin.

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes ; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches ; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens ; à Angers, pharmacie Ménière. (655)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Extrait de la séance du 30 décembre 1867.

Sont présents : MM. Courtiller, Leroux père, Delavau (Henri), Besson-Morin, Bucaille, Chudeau, Labiche, Chudeau, Abellard, Lambert-Lesage, Bineau, Jouffrault, Delaunay, Cormery, Picherit-Château, Bodin, Terrien et Poulet.

M. Chudeau, premier adjoint, préside.

Travaux complémentaires de défense de la ville de Saumur contre les inondations. — Contribution de la ville dans cette dépense.

M. le Maire rappelle la communication par lui faite au conseil municipal, dans la séance du 16 novembre 1867, au sujet de la quote-part qui serait imposée à la ville de Saumur dans la dépense des travaux complémentaires de sa défense contre les inondations.

D'après les données à lui fournies par l'administration supérieure, la dépense des travaux à exécuter est évaluée à la somme de 166,500 francs et la quote-part de la ville au huitième de cette dépense, soit 20,812 francs 50 c.

L'administration municipale a fait part à l'autorité supérieure, du désir, exprimé par le conseil, d'une diminution de la part de la ville dans la dépense et de celui de l'administration municipale de diviser le paiement de cette portion en trois annuités.

Voici la réponse faite à M. le Maire de Saumur par M. le ministre des travaux publics.

Paris, le 17 décembre 1867.

Monsieur le Maire, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de ma décision du 28 octobre dernier, qui approuve le projet des travaux à exécuter pour compléter la défense de Saumur contre les inondations. Vous exprimez le vœu que la part contributive de la ville, qui a été fixée au huitième de la dépense, soit abaissée au dixième, et que le paiement de cette part soit échelonné en deux ou trois annuités.

Il ne m'est pas possible, Monsieur le Maire, d'accueillir la première partie de votre demande. En fixant au huitième seulement de la dépense à faire le concours de la ville, l'administration s'est montrée animée des intentions les plus bienveillantes ; ce concours, vous ne l'ignorez pas, avait été beaucoup plus élevé pour la dépense des travaux déjà exécutés. Si d'ailleurs j'admettais le vœu que vous m'exprimez au nom de la ville de Saumur, je serais obligé d'accorder le même avantage aux autres villes, et j'augmenterais ainsi considérablement les charges déjà très-lourdes que l'Etat a prises à son compte.

Quant au délai pour le paiement de la part contributive de la ville, je pense qu'il sera possible de l'accorder. Les travaux dont l'exécution a été autorisée par la décision du 28 octobre dernier ne pourront être terminés dans une seule campagne. Je ne vois pas dès lors de difficulté insurmontable à ce que le paiement à faire par la caisse municipale soit échelonné en trois annuités. Mais je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour que la pre-

bes brûlants, ce sera très-bien fait ; mais le passant solitaire s'inquiétait peu de savoir si la fonction qu'il remplissait était plus ou moins conforme aux notions de la délicatesse. Il jouait son rôle sans broncher, et il ne demandait qu'à être mis à même de faire preuve de zèle.

— N'est-ce donc pas un pot-aux-roses que je tiens en ce moment ? se demandait-il en dépliant les bouts de papier.

Le jour baissait. Comment lire en plein air à l'heure du crépuscule ? L'homme s'en alla d'un pas rapide au reverbère voisin, qu'on venait d'allumer.

— S'il ne s'agissait que d'une lettre vulgaire ou même d'un simple billet doux, reprit-il, eh bien ! j'en serai quitte pour ma peine, et il n'y aura pas grand mal. Mais qui me défend d'espérer le bénéfice d'une bonne aubaine ?

En parlant ainsi, il se mit sous le rayon qui venait du bec de gaz.

— Nous allons bien voir ce qu'il y a dans ces papiers, ajouta-t-il.

Quoique fort habile dans l'art de dévoiler une chose cachée, il ne rassembla qu'avec une certaine lenteur les trois tronçons ; il éprouvait une difficulté

persistante à leur faire exprimer un sens un peu raisonnable. Détachés, séparés, ces mots, formés en une écriture fine et nette, n'avaient cependant aucune signification précise ; réunis, au contraire, ils répandaient sur l'esprit de l'observateur une lueur soudaine. Un fin limier, du moins, devait flairer tout un événement dans ces quatre mots :

« Allemagne, — espérance, — succès certain. »

— Quand je le disais, qu'il y avait quelque chose dans ces papiers ! s'écria-t-il d'un air victorieux.

Il les changeait de rang ; il mettait le premier à la suite du dernier et celui du milieu en tête, à peu près comme font les enfants quand ils jouent au casse-tête chinois, et, dans tous les cas, il retrouvait la même expression souterraine, le même logogriphe. A la longue, il se piquait au jeu. Si le mathématicien s'entête à la découverte d'un problème, si le plongeur ne quitte la mer que lorsqu'il a rapporté sur le sable du rivage la perle qu'il était venu chercher, il en est de même pour le chasseur qui croit être à la piste d'un complot.

— Eh bien ! reprenait l'homme en se parlant à lui-même, « Allemagne, — espérance, — succès certain », ou bien « espérance, — Allemagne, — succès certain » ; que je m'arrange comme je le voudrai,

je ne trouve toujours que la même chose, mais cette chose-là me suffit. Il y a une anguille royaliste sous roche. « Allemagne », n'est-ce pas dans ce pays-là que se machinent aujourd'hui tous les coups de main en faveur de la légitimité ? « Succès certain », rien de plus net ; cela se passe de commentaire. Même chose pour « espérance ». J'ajouterai que ce mot serait à lui seul un trait de lumière. Personne n'ignore qu'il sert de devise à tout un parti.

Sans doute la logique et l'intégrité justice n'eussent pas été absolument d'accord avec le limier. Il faut cependant convenir que, dans la supposition où le personnage s'était placé, sa manière d'expliquer l'énigme était assez ingénieuse. Cependant, comme il ne voulait pas faire un pas de clerc, il se mit à méditer un instant. Dans ces mots épars qui, à la rigueur, pouvaient bien avoir un parfum de politique et de conspiration, il n'était pas impossible de trouver toute autre chose au choix, et, par exemple, une affaire d'amour, un conflit d'intérêt ou tout ce qu'on voudra se rapportant à la vie sociale.

— Si seulement un nom propre se rattachait à ce grimoire, reprit-il, on pourrait voir à en former un indice duquel il serait permis de tout espérer. Je sais bien que j'ai vu ces papiers tomber d'un balcon.

Je n'ignore point que ce balcon appartient à la maison d'un mécontent signalé pour ses affinités avec un parti hostile ; mais, en conscience, rien de cela ne saurait suffire. Le témoignage des yeux n'est tenu pour quelque chose que quand il est appuyé par une preuve réelle et tangible. Pourquoi n'y a-t-il pas là un commencement de signature, une initiale ?

Tout en formulant ces regrets, il projetait sur le papier un regard presque chagrin. Pourtant l'assurance lui revint. Sur l'un des lambeaux, sur celui qui portait le mot espérance, il crut tout-à-coup apercevoir des linéaments d'une forme bizarre.

— Eh ! je ne me trompe pas, ajouta-t-il en se déridant un peu ; voilà que je viens de trouver la pie au nid. Si ce n'est pas là cette signature que je cherche, c'en est du moins l'équivalent. Ces lignes serpentine, nuancées d'azur, sont les débris d'une couronne héraldique. La lettre V se trouve placée au milieu de cet encadrement aristocratique. Qu'est-ce que ce V, si ce n'est le signe du nom de Vormeuse ? Un instant ! tout cela constitue un commencement de preuves. Dans ces lambeaux, il n'y a rien qui ne parle, depuis le papier qui est satiné, gaufré, parfumé et blasonné, jusqu'à l'écriture, dont on pourra au besoin vérifier l'origine.

mière de ces annuités puisse être versée dans la caisse du Trésor au commencement de la campagne prochaine. Recevez, etc.

Le ministre, etc.

Signé : DE FORCADE.

Il est impossible, dit M. le Maire, sous peine de retards regrettables dans l'exécution des travaux projetés, de ne pas déférer à la demande du ministre.

Il propose donc au conseil de voter la somme de 20,812 francs 50 centimes, payable en trois annuités, savoir : un tiers au commencement de l'année 1868, un tiers en 1869, et un tiers en 1870.

Quant aux voies et moyens pour acquitter immédiatement la première annuité, les voici :

Le conseil sait que sur les 32,000 francs de boni présumé sur l'exercice 1867, boni aujourd'hui certain, une somme de 10,550 francs est inscrite et destinée à payer à M. Besson-Morin ce qui lui est dû pour retraite de sa maison sur la voie publique. M. Besson consent à reculer ce paiement d'une année, ce qui permet de prendre sur ces 10,550 francs le montant de cette première annuité. M. le Maire demande au conseil d'autoriser ce virement et d'ouvrir un crédit pour l'acquittement des 6,937 fr. 50, montant de la première annuité.

Le conseil vote les 20,812 fr. 50 c. demandés à la ville pour sa part contributive dans la dépense des travaux supplémentaires à exécuter pour la défense de la ville contre les inondations, payables en trois annuités, dont la première sera payée immédiatement, et, pour ce paiement, le conseil vote le virement proposé et dit qu'il sera ouvert additionnellement au budget de 1868 un crédit de la somme de 6,937 fr. 50 c., pris sur le boni de l'exercice de 1867, pour être immédiatement disponible, et que le crédit destiné à payer M. Besson, sera réduit d'autant.

Un membre : Malgré le vote qui vient d'avoir lieu, je n'en maintiens pas moins ce que j'ai dit à son sujet dans une séance précédente. En présence des impôts si considérables qui pèsent sur la ville de Saumur, en présence du malaise si sensible et si général au milieu duquel nous nous trouvons, le gouvernement devrait supporter seul cette dépense.

M. le Président se contente d'indiquer que l'intérêt unique de la ville commande la coopération de celle-ci dans la dépense dont il demande le vote.

Il n'y a pas à lutter : on veut ou on ne veut pas l'exécution des travaux. Poser la question, c'est la résoudre. Il est évident qu'après les événements par lesquels ont été déterminés les travaux de défense en question, on ne peut que demander la plus prompte exécution de ces mêmes travaux.

Un membre : Je viens vous parler du projet formé par le gouvernement de canaliser la Loire jusqu'à Paris. Cette mesure a une grande gravité et offre un danger réel pour notre pays.

Chacun sait que le bassin de la Loire a un niveau plus élevé que celui de la Seine, et on peut comprendre dès à présent, si ce projet s'exécute, ce que deviendra notre navigation déjà trop combattue par la concurrence des chemins de fer.

Les riverains auront en outre à redouter, dans les temps de sécheresse, des émanations marécageuses et fiévreuses, car les affluents ne donnent certainement pas ce que la canalisation projetée enlèvera.

Je demande qu'une adresse soit, dans le plus bref délai possible, envoyée à l'Empereur, afin de conjurer le malheur dont nous sommes menacés.

M. le Maire : Cette affaire n'est point à l'ordre du jour.

Je ne puis que proposer une nouvelle réunion du conseil pour laquelle je suis prêt à demander l'autorisation préfectorale.

Plusieurs membres : Pourquoi attendre ? l'enquête se fait à Angers. Elle sera close le 15 janvier.

Un membre : Il est également à remarquer qu'à cette enquête ne sont appelés que des gens étrangers aux rives de la Loire.

M. le Maire : Elle est aussi ouverte à Saumur, et chacun peut individuellement présenter son observation.

Plusieurs membres : Des observations individuelles n'ont pas la même portée que celles émanant d'un corps municipal.

Un membre : Si le conseil municipal ne peut en principe empêcher l'exécution du projet, l'appel de l'attention du gouvernement pourrait, peut-être, au moins, donner l'idée de quelque modification utile.

Un autre membre : On ferait bien mieux de remettre en question le projet de canal latéral à la Loire ; celui-là aurait une bien autre utilité.

Plusieurs membres, auxquels la majorité du conseil semble se rallier, persistent à demander, dans le plus bref délai possible, une réunion extraordinaire et spéciale pour le vote d'une adresse à l'Empereur.

Le Maire déclare qu'il va se mettre en mesure, pour obtenir l'autorisation préfectorale et adresser prochainement des convocations. La séance est levée.

Malgré notre désir de donner in-extenso les délibérations du conseil municipal, nous avons dû y renoncer depuis les séances des 15 et 16 novembre 1867, les procès-verbaux ayant atteint des proportions que ne comporte pas le cadre de notre journal, et ces séances renfermant aussi des personnalités dans lesquelles nous ne devions pas entrer.

Nous continuerons, à l'avenir, tant qu'il nous sera possible, cette publicité, et nous retrancherons les longueurs inévitables dans une délibération, ainsi que les questions qui ne seront pas d'un intérêt général.

Nous regrettons de ne pouvoir toujours donner au lecteur le compte-rendu complet de chaque délibération, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire du conseil, avec toute sa précision et ses moindres détails ; mais nous devons dire, pour répondre au désir de l'auteur de ces procès-verbaux, que les extraits sont faits sans sa participation et sans son assentiment ; du reste, personne, que nous sachions, ne s'était mépris à cet égard.

Une somme de 1,200 francs en or a été volée au sieur Pliou, Alexis, maçon à Saumur. Ce vol paraît remonter à plusieurs jours, mais il n'a été découvert que samedi matin.

La semaine dernière, en rentrant au logis, la femme Pliou avait trouvé ouverte la porte de sa chambre, ainsi que le meuble où était déposé son argent. Elle referma le tout, croyant à une distraction de son mari qui travaillait dans le jardin. Ce n'est qu'au moment d'employer ce capital, que le sieur Pliou a reconnu avoir été victime d'un vol.

Le Maire de la ville de Saumur, informe ses administrés, que le comité d'achats du dépôt de remonte d'Angers opérera dans cette ville, le mardi 3 mars prochain, à 11 heures du matin.

L'importance numérique de la commande de 1868 s'élève, savoir :

Chevaux de tête de toutes armes et de toutes robes . . . . .	10
Chevaux de troupe	
de ligne, robes sombres . . . . .	25
légère id. . . . .	25
d'artillerie de selle, toutes robes . . . . .	25
de trait, toutes robes . . . . .	150
Total . . . . .	235

Et les chevaux de réserve et de ligne, pour la remonte de la gendarmerie, en nombre illimité.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 février 1868.

Le Maire,  
CHEDEAU adj.

L'Echo de la Mayenne nous apporte les détails suivants sur l'incendie qui a eu lieu lundi dernier à la gare de Laval :

Il était environ 10 heures 40, lorsque l'employé préposé à la surveillance des halles, le sieur Paumard, aperçut le feu dans un wagon couvert. Immédiatement il courut prévenir le sous-chef de gare, M. Barrot. Ce dernier le suivit pour se rendre compte de l'accident et prendre les premières mesures. Mais pendant ce temps, le chargement du wagon, composé de matières éminemment inflammables, telles que peinture, huile de colza, esprit-de-vin, etc., avait offert au feu un aliment considérable.

Quand le sous-chef de gare arriva, le wagon était complètement en flammes. La pompe de la gare arriva au même moment sous la di-

rection du chef de dépôt qui s'efforce de circonscire le foyer menaçant déjà la halle.

M. le chef de gare, pendant ce temps, avait envoyé prévenir M. le commissaire de police et la gendarmerie. Une pompe de la compagnie des sapeurs arrive bientôt, traînée au galop par l'omnibus de l'hôtel de Paris. Il était temps, car déjà les liquides enflammés, coulant du wagon, s'étaient répandus dans la halle, qui, en quelques minutes, devenait à son tour un vaste foyer.

Avec ce nouveau secours, la pompe de la gare, qui fonctionne sans relâche depuis la première alarme, parvient à empêcher le feu de se communiquer à la vieille halle, qui renferme une énorme quantité de marchandises. A peu d'intervalle, deux autres pompes arrivent, ainsi qu'un détachement du 64<sup>e</sup>, et les efforts redoublent.

Un nombre considérable d'habitants, réveillés par les cris d'alarme, se portent spontanément sur le lieu du sinistre ; grâce à leur concours, les bras ne manquent pas, et, sous la direction de M. Bouteux, capitaine des sapeurs-pompiers, et celle de la gendarmerie et de la police, les secours s'organisent en grand. Deux chaînes avaient été établies, alimentant largement les pompes qui versent un torrent d'eau sur le brasier. Bientôt le toit du hangar s'effondre, lançant au ciel des gerbes d'étincelles. De ce moment, le feu diminue de violence, et, à deux heures du matin, tout était fini, les travailleurs s'éloignaient laissant un piquet d'infanterie pour veiller sur les décombres et les objets sauvés.

Tous les employés de la gare ont rivalisé de zèle et d'énergie à combattre le fléau. Au plus fort de l'incendie, le chef de gare, M. Dellerable, pénétrant dans les bureaux attendant à la halle, parvint à sauver les livres du comptable et la caisse sur le point de devenir la proie des flammes. Malgré la confusion inévitable en un pareil moment, le service des voyageurs s'est fait avec régularité sous la surveillance de M. Barrot, les trains passant sans accident au milieu de l'embrasement et de la foule.

A la première nouvelle du sinistre, M. le secrétaire général de la préfecture, M. le procureur impérial et ses substituts, M. le maire de Laval, M. le commandant de gendarmerie, le commissaire de police, s'étaient rendus à la gare.

Tout le monde est d'accord sur l'intelligente activité déployée par la compagnie des sapeurs de la ville. Des témoins oculaires nous ont cité quelques-uns de nos concitoyens comme s'étant particulièrement distingués.

En résumé, le sinistre se renferme dans les proportions suivantes : la halle détruite ; environ 400 sacs de grains, et quatre wagons brûlés, ainsi que 2,000 kilogrammes de marchandises diverses. Ces pertes sont évaluées à 50,000 fr. environ. La cause première du dé-

Quand on est habile à faire mouvoir la sonde de l'analyse, on rencontre dans le moindre détail des ressources inattendues ; on s'écrie cent fois de suite : « Voilà un fait qui saute aux yeux ! » Mais aussitôt que le sang-froid revient, on est le premier à constater l'incertitude de ce qu'on avait supposé. A peine le fin regard s'était-il applaudi de la sûreté de son coup-d'œil qu'une réflexion nouvelle le ramenait à son anxiété première. Ayant donc de nouveau l'oreille basse, il sentait encore une fois le doute s'emparer de sa pensée.

Bien des choses, dit-il, donnent à conjecturer que cet écrit a commencé par être une lettre, mais comment la missive a-t-elle été déchirée avant d'être envoyée à son adresse ? Si je n'ai pas de nom propre, je n'ai rien. Qu'est-ce qu'un complot qui se fait en l'air et dans le vide ? Lorsque j'apporterais ces trois tronçons de papier pour tout dossier, on me rirait au nez et l'on ferait bien. Il faut savoir m'assurer d'autres moyens de conviction.

Ici sa mémoire, mise tout-à-coup en mouvement, lui suggéra un expédient tout nouveau.

Que je suis simple ! poursuivit-il. Tout-à-l'heure, en passant sous le balcon de la petite résidence, qu'ai-je aperçu ? Un étranger qui se baissait comme

moi pour ramasser de ces papiers, mais en y mettant un empressement qui aurait fait aisément croire à une chose convenue. Jeter par une fenêtre des tronçons de papier qui, isolés, ne veulent rien dire, mais qui, réunis, ont un langage tout plein de mots d'ordre, c'est un moyen neuf tel que le génie de la conspiration est bien capable d'en inspirer. Toujours est-il qu'après avoir fait sa moisson, l'inconnu s'est mis à lire et qu'après avoir lu, il est monté sans façon à la maison. Pendant ce temps-là, le vicomte l'attendait de pied ferme, peut-être avec ses complices. Comme nous étions déjà aux approches de la nuit, je n'ai pu distinguer les traits du passant. Tout ce que je me rappelle, c'est qu'il avait l'air d'un homme fort affairé. Il a emporté autant de débris de la lettre que j'en ai là. Un bon coup serait de pouvoir mettre la main sur ceux qu'il a pris et de les rapprocher des miens.

L'homme, ainsi qu'on le voit, épuisait la matière jusqu'à scruter un à un tous ses contours.

Chien de métier ! disait-il encore tout en reprenant sa marche le long de l'avenue Gabriel ; c'est au moment où l'on croit tenir une réalité qu'on se trouve en face du néant ou d'une ironique déception. Comment savoir ce qu'il y a dans cette affaire ?

Il m'importerait, avant tout, de connaître l'étranger qui vient d'entrer. Ce beau masque une fois connu, les autres preuves se succéderaient, j'espère, série par série.

Près de la petite maison de Vormeuse, se voyaient à cette époque-là les jardins de l'ambassade de..., et, dans ces jardins, un grand benêt d'une quinzaine d'années : c'était une manière de jockey, qui avait pour fonction de promener les chiens de l'hôtel pendant que Son Excellence était à table. L'homme s'approcha de la grille et, à travers la porte entre-bâillée, il appela le grand garçon, en y mettant, bien entendu, un certain air de distraction et de bonhomie.

Hé ! Pami !

Le jockey se présenta, tenant en laisse un beau lévrier d'Ecosse.

Qu'y a-t-il pour votre service ?

Un mot, s'il vous plaît.

Eh bien ! dites.

N'est-ce pas un magnat hongrois qui demeure dans la petite maison d'en face ?

Du tout, puisque c'est le vicomte Gontran de Vormeuse, notre voisin.

Attendez donc ! Vormeuse ! c'est un drôle de

nom, Vormeuse ! Je croyais que c'était un magnat hongrois.

Non, le magnat est à cinquante pas plus loin, du côté du rond-point François 1<sup>er</sup>.

Tant pis pour moi, aussi. Ça m'apprendra à prendre mieux mes renseignements. Eh ! dites, l'ami, vous devez vous voir avec les gens de la petite maison ?

Avec le palefrenier, oui, de temps à autre. Il se plaint de son maître qui lui donne trop de besogne.

Le magnat hongrois ?

Eh ! non, le vicomte.

C'est juste. Je me trompe toujours. Ah ça ! qu'est-ce qu'il fait donc, ce vicomte ?

Il sort souvent, à ce que j'ai entendu dire.

Bonne chose à noter, pensa l'observateur. S'il sort, pourquoi sort-il, et pourquoi sort-il souvent ? Et à voix haute :

Un homme comme celui-là doit recevoir ?

Oui, de loin en loin, il reçoit des hommes à cheval.

(La suite au prochain numéro.)

sastre n'est pas encore connue.  
 » Dès mardi matin, les décombres étaient enlevés par les travailleurs du 64°, et il ne restait pour ainsi dire plus de trace de l'accident.

Dimanche au soir a eu lieu la fermeture de la chasse. L'ouverture eut lieu au commencement de septembre; c'est donc cinq mois entiers que les innombrables chasseurs ont pu se livrer à la poursuite d'un gibier qui devient de plus en plus rare. Ils n'ont pas eu à se plaindre avant-hier du temps. La journée a été splendide.

La Commission du département d'Indre-et-Loire, chargée d'examiner le projet de dérivation de la Loire sur Paris, a émis un avis défavorable.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le Corps-Législatif a reçu communication, le 8 février, du projet de loi relatif à l'appel d'un contingent de 100,000 hommes sur la classe de 1867.

109 voix contre 35 ont repoussé au Corps-Législatif l'amendement à l'article 10 du projet de loi sur la presse, présenté par MM. Marie, Favre, Hénon, Bethmont, Carnot, Glais-Bizoin, Magnin, Picard, Jules Simon, Pelletan, Lanjuinais, Garnier-Pagès, et ayant trait à

l'application du jury en matière de délit de presse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## PLOMBAGE DES DENTS

SYSTÈME AMÉRICAIN.

J'ai l'honneur de vous faire part d'une nouvelle découverte pour l'obturation des dents cariées. Cette découverte, due à des dentistes américains, est un nouveau ciment dentaire produit par des silicates dont j'ai pu apprécier toutes les qualités que l'on pouvait espérer, et après m'être bien assuré que rien de pareil jusqu'à ce jour n'avait encore été employé pour plomber les dents, je me suis empressé de le porter à votre connaissance.

Ce ciment est ce qu'il y a de plus parfait comme solidité et comme nuance. Introduit à l'état de pâte dans une dent cariée, il prend en quelques minutes la couleur, la dureté et le poli de l'émail des dents sur lesquelles il est appliqué; il ne change jamais de couleur, ne fait pas noircir les dents comme tous les autres plombages métalliques oxydables; il est inattaquable par la salive et rend de très-grands services aux personnes dont les dents de la partie antérieure de la bouche sont cariées au point de laisser paraître des brèches toujours disgracieuses et gênantes pour la prononciation.

J'ai fait nombre de fois avec ce ciment des raccords qui ont fait disparaître des caries à des incisives et à des canines, et les personnes auxquelles j'ai pratiqué ces opérations

sont restées tellement étonnées qu'elles ne pouvaient en croire leurs yeux, tant la nuance de ce ciment se rapporte à la couleur des dents naturelles.

Ce nouveau plombage est appelé à remplacer avec avantage tous ceux que l'on a employés jusqu'à ce jour, même l'or et le platine, qui n'ont pas du tout la couleur des dents; il joint aussi de propriétés anesthésiques très-prononcées.

RIELLANT.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 8 février.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Abyssinie : le roi Théodoros. — Le buste de Benivieni au Louvre. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Algérie (correspondances) : — Ouragan au camp de Sebdo; — Réception de Mgr Callot, évêque d'Oran, à Mascara. — Le percement de la rue de Rennes. — Les Théâtres. — Gazette du Palais. — L'Asile Sainte-Anne. — Les Chasses royales en Italie (suite). — Les millions de Job, nouvelle, par M. Xavier Aubryet (suite). — L'incendie de la rue d'Ulm.

Gravures : Abyssinie : vue de la baie d'Annisley; quartier-général de l'armée anglaise sur la route de Sénafé (2 gravures). — Musée du Louvre : buste de Benivieni au Louvre. — Algérie : Aspect du camp de Sebdo après l'ouragan du 9 janvier. — Réception à Mascara de Mgr l'évêque d'Oran. — Théâtre impérial Italien M<sup>lle</sup> Krauss; — M. Steller. — Les démolitions à Paris : travaux exécutés à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. — Les Chasses roya-

les en Italie (3 gravures). — Paris : l'Asile Sainte-Anne (4 gravures). — Incendie des greniers à fourrage de la Compagnie des Omnibus, rue d'Ulm. — Échecs. — Rébus.

## Marché de Saumur du 8 février.

Froment (l'h. 77 k.)	32 93	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	31 65	(hors barrière).	35 45
Seigle . . . . .	20 —	Paille de lièvre, id.	—
Orge . . . . .	16 50	Foin . . . . . id.	56 85
Avoine (entrée) . . . . .	14 50	Luzerne (les 750 k)	54 —
Fèves . . . . .	19 —	Graine de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs . . . . .	29 —	— de trèfle (%/k)	115 —
— rouges . . . . .	28 —	— de luzerne.	90 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza 65 k	24 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis . . . . .	42 —	Amandes cassées	
— de lin . . . . .	50 —	(les 100 k.) . . . . .	—

## COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90	
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
Saint-Léger et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id.	48 à 55	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
La Vienne, 1867. . . . .		32 à 36	

## ROUGES (3).

Souzay et environs 1867. . . . .		65 à 75	
Champigny, 1867. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 100	
Varrains, 1867. . . . .		» à »	
Varrains, 1867 . . . . .		60 à 75	
Bourgueil, 1867. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 90	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	
Restigny 1867. . . . .		70 à 80	
Chinon, 1867. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	60 à 70	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## A CÉDER

Par suite de décès,

L'étude d'huissier de la résidence de **Turquant**.

S'adresser à M. LECOY, avocat à Saumur, ou à M<sup>e</sup> BODIN, avoué. (59)

## A VENDRE

BONS COTRETS, livrés à domicile.

S'adresser à M. PORTOU, marchand de bois à Saint-Florent. (604)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Le CAFÉ RÉGULIER, rue Daillé, occupé par M. CHAUDRON.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve TREMBLIER.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean,

MAISON, rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (40)

## PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
 Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
 Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

## ABONNEMENTS.

Un an. . . . . 64 fr.  
 Six mois. . . . . 32 fr.  
 Trois mois. . . . . 16 fr.

# LE COURRIER FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

## ABONNEMENTS.

UN MOIS :  
 5 fr. 50 c.

Le Courrier français est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une PRIME GRATUITE composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. . . . .	1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS . . . . .	3 fr. —
— SIX MOIS . . . . .	6 fr. —
— UN AN. . . . .	12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

## MAGASIN DE MODES

Rue Saint-Jean,

MAISON BERTHUELLE, AU 1<sup>er</sup>.

Vente et Confection.

M<sup>me</sup> CYNISCA MARIN a l'honneur de prévenir les dames que, n'étant plus chez M<sup>me</sup> Beaudoux, elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 54, maison Berthuelle. (10)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4<sup>e</sup>.  
 S'adresser au bureau du journal.

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vient de paraître :

# DE LA LOI SUR LA CHASSE

## ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

## L'ANGLETERRE

ET

## LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M<sup>sr</sup> MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers,

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

# CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

## TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 FÉVRIER.			BOURSE DU 10 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 85	» 20	» »	69 »	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	100 »	» »	» »	100 25	» 25	» »
Obligations du Trésor. . . . .	470 »	» »	» »	468 75	» »	1 25
Banque de France. . . . .	3260 »	» »	» »	3250 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1405 »	25 »	» »	1415 »	10 »	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	460 »	» »	» »	460 »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	610 »	» »	» »	612 50	2 50	» »
Crédit industriel. . . . .	625 »	5 »	» »	625 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	192 50	1 25	» »	192 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	652 50	5 »	» »	652 50	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	890 »	1 25	» »	892 50	2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1172 50	6 25	» »	1175 »	2 50	» »
Est. . . . .	545 »	2 50	» »	543 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	897 50	» »	1 25	905 »	7 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	555 »	10 »	» »	553 75	» »	1 25
Ouest. . . . .	568 75	» »	» »	565 »	» »	3 75
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1530 »	7 50	» »	1535 »	5 »	» »
Canal de Suez. . . . .	282 50	5 »	» »	280 »	» »	2 50
Transatlantiques. . . . .	295 »	» »	» »	315 »	20 »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	44 10	» 20	» »	40 25	» »	3 85
Autrichiens. . . . .	530 »	7 50	» »	535 »	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	362 50	2 50	» »	365 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	37 50	» »	25 »	37 »	» »	50 »
Romains. . . . .	46 »	» »	1 »	47 »	1 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	240 »	» »	» »	240 »	» »	» »
Saragosse. . . . .	92 50	» 50	» »	91 25	» »	1 25
Séville-Xérés-Séville. . . . .	21 25	» 75	» »	21 »	» »	25 »
Nord-Espagne. . . . .	70 »	» »	5 »	75 »	5 »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	77 50	» »	2 50	70 »	» »	7 50

## OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	321 25	» »	» »	323 »	» »	» »
Orléans. . . . .	315 »	» »	» »	315 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	326 »	» »	» »	325 »	» »	» »
Ouest. . . . .	313 »	» »	» »	314 »	» »	» »
Midi. . . . .	311 75	» »	» »	311 50	» »	» »
Est. . . . .	313 75	» »	» »	313 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.